



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS CREDIT DU MAROC A L'INITIATIVE DES
SOCIETES HOLMARCOM FINANCE COMPANY ET ATLANTASANAD

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que les sociétés Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad Assurance, agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 précitée, ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les actions Crédit Du Maroc.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions Crédit Du Maroc.

Ce projet d'offre publique d'achat obligatoire a été déposé suite à l'acquisition par les sociétés Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad Assurance de 63,7 % du capital social et des droits de vote de Crédit Du Maroc (50,9 % par Holmarcom Finance Company et 12,8 % par AtlantaSanad Assurance), franchissant ainsi le seuil de 40% des droits de vote de Crédit Du Maroc.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications exigées par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 09/12/2022

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/016/2022